



Commission EMPLOI, QUALIFICATION et REVENUS DU TRAVAIL

Réunion du 19 septembre 2011

PROJET D'AVIS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	30
AVIS D'OPPORTUNITÉ	31

PROJET D'AVIS

Commission Emploi, qualification et revenus du travail

Avis 1

Le Conseil prend note avec satisfaction des travaux sur l'observation des **trajectoires professionnelles**, par appariement du fichier historique de Pôle emploi et des DADS.

Il souhaite que ceux-ci puissent être reconduits à échéances régulières et élargis à l'ensemble de l'emploi salarié (fonction publique d'État et particuliers employeurs).

Il encourage également la poursuite des travaux sur la mesure des transitions individuelles à partir de l'enquête Emploi et leur confrontation à ceux menés à partir des sources administratives.

Avis 2

Le Conseil a pris connaissance avec intérêt des travaux actuels sur la **qualité de l'emploi**. Il prend note de leur complexité.

Il demande à être tenu au courant des réflexions en cours au niveau européen et internationale et délibérera au printemps 2012 de l'opportunité de la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet.

Avis 3 (relatif au suivi des avis 2011 et à la présentation du programme de travail 2012)

- Le Conseil se félicite des efforts accomplis sur le site internet du ministère en charge de l'emploi pour présenter de façon pédagogique les **différents concepts de besoins de recrutement**, conformément aux souhaits qu'il avait exprimés.
- Le Conseil salue les travaux pour **une meilleure connaissance des relations entre travail et santé**, qui ont fait l'objet d'une rencontre en mai 2011. Il demande un nouveau point soit fait sur ce sujet après la réalisation de l'enquête sur les conditions de travail en 2012 et de l'enquête européenne sur les accidents du travail et les problèmes de santé relatifs au travail en 2013.
- Le Conseil demande, en 2012, une présentation des réflexions du groupe de travail sur **la connaissance statistique des emplois dans les services à la personne**.
- Le Conseil souligne l'importance de l'enquête européenne AES (Adult Education Survey), prévue en 2012.

Avis 4

Le Conseil se félicite de la forte implication de la France dans l'ESSnet sur les **nomenclatures sociales européennes**, répondant en cela aux attentes exprimées lors de la rencontre organisée par le Cnis en septembre 2009.

Il souhaite être informé régulièrement des suites de ce groupe de travail.

Avis 5

Le Conseil donne acte à Pôle Emploi du rétablissement de la publication des statistiques sur l'indemnisation du chômage. Il note avec satisfaction les améliorations apportées, notamment à la mesure de la proportion de demandeurs d'emploi indemnisés.

COMPTÉ RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Emploi, qualification et revenus du travail
- 19 septembre 2011 -

Président : Raoul BRIET, Conseiller maître à la Cour des comptes

Rapporteurs : Sylvie LAGARDE, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité (Insee)
Béatrice SEDILLOT, Chef de service, adjointe au directeur de la Dares

Responsable de la Commission : Nadine LEGENDRE (01 41 17 52 65)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction	6
I. Point sur la mise à disposition des données relatives au chômage indemnisé	6
II. Emploi, chômage et précarité : suivi des recommandations du rapport de Foucauld.....	8
III. Les grands axes du programme de travail 2012	19
IV. Information sur l'ESS-Net sur les nomenclatures sociales européennes.....	23
V. Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes.....	26
Conclusion	28

Liste des participants

Prénom	Nom	Organisme
Michel	AMAR	Insee
Mohamed	AMINE	Observatoire du CNFPT
Dorothee	AST	Dares
Brigitte	BELLOC	Ministère de l'intérieur de l'outre mer, des collect territ. et de l'immigration
Jean-Louis	BESNARD	UNSA
Vincent	BIAUSQUE	Insee
Jean-Paul	BLOUARD	Unédic
Patrick	BOULTE	Solidarités Nouvelles face au chômage
François	BOURY	FNSEA
Raoul	BRIET	Cour des comptes
Pierre	CONCIALDI	IRES
Caroline	COUDRIN	Insee
Philippe	CUNEO	Cnis
Jean-Baptiste	de FOUCAULD	
Sylvie	DUMARTIN	Insee
Eric	ELIARD	Ministère de l'agriculture de l'alimentation de la pêche, de la ruralité
Bernard	ERNST	Pôle emploi
Jacques	FREYSSINET	CEE
Alain	GELY	CGT
Christine	GONZALEZ DEMICHEL	Min budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'état
Pierre-malo	HECQUET	CFE-CGC
Ceren	INAN	Dares
Christian	JANIN	CFDT
Stéphane	JUGNOT	CEREQ
Annick	KIEFFER	CNRS Centre M HALBWACHS
Sylvie	LAGARDE	Insee
Thomas	LE BARBANCHON	Dares
Pierre	LE DOUARON	CNFPTLV
Sylvie	LE MINEZ	Dares
Nadine	LEGENDRE	Cnis
Frédéric	LERAIS	Institut national de recherche et de la sécurité
Alberto	LOPEZ	CEE
Yann	MAINVIS	Centre technique des institutions de prévoyance
Dominique	MARCHAND	Autorité de la statistique publique
Olivier	MARCHAND	Insee
Laurence	MARTIN	CGT FO
Louis	MEURIC	Insee
Monique	MERON	Insee
Claude	MINNI	Dares
Jean-Baptiste	NIVET	CG Scop
Cyril	NOUVEAU	Dares
Benoît	OURLIAC	Dares
Franck	PIOT	Insee
Nicolas	PROKOVAS	CGT

Philippe	SABATER	Pôle emploi
Clément	SANTINON	Union des industries des métiers de la métallurgie
Filipe	SANTOS	Ministère de l'agriculture de l'alimentation de la pêche de la ruralité
Isabelle	SARGENI-CHETAUD	FSU
Christine	SAVANTRE	SE UNSA
Philippe	SCHERRER	Dares
Béatrice	SEDILLOT	Dares
Bernard	SUJOBERT	
Frédéric	TALLET	Insee
Fabien	TOUTLEMONDE	Insee
Benoît	TUDOUX	CNRS Centre M Halbwachs
Dalila	VIENNE	Cnis
Xavier	VINEY	Dares
Frédéric	WACHEUX	CEREQ

Excusés

Prénom	Nom	Organisme
Daniel	BLONDET	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse, et de la vie associative
Mireille	ELBAUM	Conservatoire national des arts et métiers
Jean-Patrick	FARRUGIA	APCMA
Anne Gaëlle	LE STIR	DGEFP

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Raoul BRIET.

Introduction

Raoul BRIET

Bonjour à tous. Je constate que, comme à l'accoutumée, vous êtes venus nombreux pour participer aux travaux de la commission. J'en profite pour saluer la présence parmi nous du directeur du Cereq, Frédéric Wacheux.

En termes de méthode, je propose d'examiner, après chaque point de notre ordre du jour, les projets d'avis s'y rattachant. Notre ordre du jour fait du reste une bonne place au suivi de discussions et/ou de travaux antérieurs. Cette forme de continuité, sans impliquer une répétition des débats, devrait nous permettre d'avancer efficacement.

Lors de la réunion de la commission du mois d'avril 2011, nous avons fait le point quant à l'impact de la mise en place de Pôle Emploi sur les statistiques du chômage indemnisé. Aux questions soulevées par Jacques Freyssinet et Mireille Elbaum, des éclaircissements ou compléments d'information avaient été apportés en séance. Un rendez-vous avait également été pris pour suivre la mise en oeuvre des engagements pris.

Nous aborderons ensuite un autre aspect longitudinal des travaux de notre commission, avec le suivi des recommandations du rapport de Foucauld. L'accent sera mis plus particulièrement sur deux sujets difficiles mais importants : les trajectoires sur le marché du travail et les indicateurs de qualité de l'emploi.

Nous poursuivrons par l'examen des figures imposées de notre agenda.

I. Point sur la mise à disposition des données relatives au chômage indemnisé

Bernard ERNST, Pôle Emploi

Je propose de repartir du compte rendu de la précédente séance, en revenant sur les points ayant fait débat. La discussion avait porté notamment sur l'information relative à la distribution du montant des allocations, à celle des salaires de référence des demandeurs d'emploi ainsi qu'à la dispersion de ces deux indicateurs. Pour faire suite à une question de Pierre Concialdi, je confirme que ces données produites trimestriellement sont accessibles en ligne sur le site de Pôle Emploi, avec un dernier point disponible relatif à la situation de décembre 2010. La livraison, la semaine prochaine, portera sur la situation de mars 2011. Le cadencement de ces travaux est aujourd'hui installé.

Différents chercheurs se plaignaient de ne plus retrouver, depuis la création de Pôle Emploi, un certain nombre de données sur le chômage, reposant sur des croisements de variables. Sur ce point, les dernières données disponibles remontaient à l'année 2007. Je m'étais engagé à mettre en ligne, d'ici l'été 2011, les données relatives aux années 2008 et 2009. Ceci a été fait. Vous trouverez également sur le site de Pôle Emploi les tableaux croisés anciennement publiés dans la revue Statis de l'Unédic. Les données relatives à l'année 2010 seront disponibles d'ici la fin de l'année 2011.

En ce qui concerne l'emploi salarié, les données au 31 décembre 2010 sont désormais disponibles, avec un niveau de détail extrêmement fin, par secteur d'activité en NAF 2008 et par commune. Ces données sont également accessibles en ligne sur le site de Pôle Emploi, avec un moteur de recherche permettant de sélectionner les secteurs d'activité, les années, les départements, les régions et les communes.

Le débat avait par ailleurs porté sur la note relative aux demandeurs d'emploi indemnisés et non indemnisés. Le point le plus récent disponible sur ce thème était celui du 31 décembre 2009. J'avais annoncé une révision de la méthodologie permettant d'estimer le nombre de demandeurs d'emploi non indemnisés et de déterminer la proportion de demandeurs d'emploi indemnisés. Ce travail a été mené, avec un très léger retard sur le calendrier prévu. Une nouvelle note concernant le chômage indemnisé ou non est aujourd'hui en ligne sur le site de Pôle Emploi. Légèrement plus ramassée que les précédentes, elle repose sur de nouvelles extractions, ainsi que sur un nouveau mode de calcul. Dans le mode de calcul utilisé jusqu'alors, il y avait une légère incohérence entre le numérateur et le dénominateur du ratio de demandeurs d'emploi indemnisés. Ce décalage a été corrigé. En effet, figurent dorénavant aussi bien au numérateur qu'au dénominateur du ratio les demandeurs d'emploi de catégories D et E, avec pour conséquence une très légère diminution de la proportion de demandeurs d'emploi indemnisés (de l'ordre de deux points sur la situation de décembre 2010). La note fournit également les motifs de non-indemnisation des demandeurs d'emploi non-indemnisés, avec un plus grand niveau de détail. Elle décrit la situation au 31 décembre 2010, avec des taux d'évolution par rapport à la situation de décembre 2009. Il s'agit de données brutes, sur le champ métropole. Les séries ne pourront pas être rétropolées dans cette nouvelle méthodologie. Le premier point exploitable sera celui de mars 2009. Les séries publiées jusqu'alors seront supprimées du site de Pôle Emploi, y compris celle relative à la proportion de demandeurs d'emploi indemnisés. Les utilisateurs de séries longues n'auront d'autre choix que de se livrer à un exercice de réropolation complexe. La note relative à la situation de mars 2011 sera publiée en novembre 2011 et celle portant sur la situation de juin 2011 en février 2012. Un recul de sept mois par rapport à la date d'observation est en effet nécessaire pour qualifier correctement la population des demandeurs d'emploi non indemnisés. Les chiffres les plus récents dans ce domaine seront donc mis à disposition dans ce délai de sept mois.

Raoul BRIET

Des précisions viennent d'être apportées, en toute transparence, sur les travaux qui ont été conduits, ainsi que sur les difficultés, semble-t-il insurmontables, rencontrées pour préserver les séries antérieures à mars 2009.

Jacques FREYSSINET, CEE

Il me faut tout d'abord excuser l'absence de Mireille Elbaum. Celle-ci partage mon point de vue. Nombre d'éléments ont été diffusés cet été. L'information statistique est ainsi restaurée dans sa qualité ancienne et améliorée sur certains points. Une inquiétude concernait l'éventuelle rupture de la série relative au taux de couverture des demandeurs d'emploi par l'indemnisation, en particulier pour mesurer l'impact des deux dernières conventions d'assurance chômage. L'avant-dernière convention ayant été signée au printemps 2009, une observation à compter de mars 2009 devrait néanmoins permettre d'en assurer un suivi.

Quoi qu'il en soit, il convient de souligner que la création de Pôle Emploi, décidée par une loi datant de février 2008 est intervenue peu avant le déclenchement de la crise, à l'automne 2008. Il a ensuite fallu attendre l'été 2011 pour retrouver des séries complètes sur l'indemnisation du chômage. Durant trois années de crise, nous avons été privés d'instruments d'analyse continus et fiables, sans que la responsabilité en incombe aux services statistiques concernés.

Raoul BRIET

Nous avons traversé un tunnel en termes d'information, pendant près de trois ans. Nous retrouvons maintenant un système d'information statistique au moins aussi performant que l'ancien. La rupture des séries longues ne serait quant à elle pas trop dramatique, eu égard au point de départ des nouvelles séries, et devrait permettre de mesurer l'impact des dernières conventions d'assurance chômage.

Je note que le Cnis et la commission « emploi, qualification et revenus du travail » ont correctement joué leur rôle d'interface, en relayant les attentes des utilisateurs et en facilitant l'apport des éclairages

nécessaires. Il convient aujourd'hui de remercier ceux qui parmi vous ont sollicité le Cnis, ainsi que les services de Pôle Emploi qui ont produit les efforts nécessaires pour répondre aux préoccupations exprimées.

II. Emploi, chômage et précarité : suivi des recommandations du rapport de Foucauld

1. Trajectoires sur le marché du travail

a. Présentation

Thomas LE BARBANCHON, anciennement chargé d'études à la DARES

Deux études ont été réalisées sur les trajectoires professionnelles, à partir d'une nouvelle source statistique : l'appariement, à titre expérimental, entre le fichier historique (FH) des demandeurs d'emploi (qui permet d'observer des personnes inscrites auprès de Pôle Emploi) et le panel des DADS (qui enregistre les périodes d'emploi de salariés). Ces travaux ont été menés par des chargés d'études de la Dares, en collaboration avec l'Insee et Pôle Emploi.

Les appariements ont été réalisés au niveau individuel, afin de suivre des trajectoires d'individus sur le marché du travail. Ont été exclus du champ de l'emploi salarié : la fonction publique d'État et les employeurs qui relèvent du secteur des services domestiques. Ceci pourrait constituer une des limites de l'expérimentation.

Ce type d'appariement de sources administratives présente l'avantage d'être peu coûteux. Les informations étant déjà récoltées, les appariements n'interviennent qu'en bout de chaîne, afin de reconstituer des trajectoires professionnelles. Une première étude a permis de représenter des transitions sur le marché du travail ; une seconde a été menée dans un objectif d'évaluation des politiques publiques.

L'appariement FH-DADS permet de mieux mesurer la destination des demandeurs d'emploi sortant des listes. Lorsque le fichier historique des demandeurs d'emploi est utilisé seul, près de 40 % des sorties sont non-enseignées, généralement parce que le demandeur d'emploi ne prend pas le temps d'informer Pôle Emploi de sa destination lorsqu'il quitte les listes. L'appariement permet également de mieux repérer l'origine des demandeurs entrant sur les listes. Par rapport à une utilisation des seules DADS, l'appariement permet de mieux connaître la situation des salariés entre deux périodes d'emploi.

La première limite de l'appariement réside dans la qualité des identifiants. Lorsque des identifiants ne sont pas correctement renseignés dans l'une ou l'autre des deux sources administratives, l'appariement devient délicat, de même que le suivi des individus. Par ailleurs, les champs des deux sources ne sont pas toujours concordants. L'enquête « sortants » a mis en évidence que, pour 20 % des sortants des listes de demandeurs d'emploi qui reprennent un emploi, l'emploi occupé n'est pas couvert par le panel des DADS dans sa version appariée.

L'appariement repose sur un échantillon au 1/25^{ième} des individus ayant connu au moins une période de demande d'emploi ou une période d'emploi dans le champ des DADS entre le 1^{er} janvier 1999 et le 31 décembre 2004. Le taux d'échantillonnage est ainsi contraint par la constitution du panel des DADS. Au moment du lancement du projet, en 2007, les dernières DADS disponibles étaient celles de 2004 ; des informations fiables sur l'indemnisation au niveau individuel étaient disponibles à partir de 1999.

Un groupe de recherche et d'étude a été créé autour de la nouvelle source. Les appariements ont été rendus accessibles aux chargés d'études de l'Insee et de la Dares, ainsi qu'à des chercheurs. Ces derniers ont pu travailler sur la source dans les locaux de l'Insee (au CNIO) ou de la Dares (via un local sécurisé). Six conventions ont été signées avec des laboratoires de recherche. Trois équipes de recherche ont été

particulièrement actives, jusqu'à parvenir à la production d'un document de recherche. Elles ont travaillé sur le recours à l'assurance chômage, la mobilité professionnelle et l'évaluation de l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi (PARE-PAP).

Au sein de la Dares, une première étude a été réalisée avec le concours d'Augustin Vicard, chargé d'études, sur les trajectoires d'entrants à l'ANPE en 1999. La situation d'un certain nombre d'entrants a ainsi été suivie sur cinq ans. Quatre situations ont été catégorisées : des individus uniquement inscrits à l'ANPE, des individus en emploi salarié (dans le champ des DADS uniquement), des individus en phase d'insertion (en emploi et inscrits à l'ANPE) et des individus « hors champ ». L'étude a démontré qu'avec le temps, les individus intègrent progressivement l'emploi salarié. Au bout de deux ans, près de 40 % de la cohorte est en emploi, avec une relative stabilité ensuite. L'appariement a ainsi permis d'observer une dynamique d'insertion. Jusqu'à 30 % des individus sont toutefois demeurés hors champ. Il n'a pas été possible de caractériser précisément leur situation sur le marché du travail : emploi hors des DADS, chômeur non-inscrit à l'ANPE ou inactif.

La stabilité agrégée révélée par l'étude masque de nombreuses transitions individuelles. Environ un quart des demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi six mois après leur inscription à l'ANPE ne sont plus en emploi six mois plus tard. Environ la moitié des demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi trois ans après leur inscription à l'ANPE ne sont plus en emploi au cours des deux années suivantes.

Pour ventiler la population des inscrits en fonction de trajectoires d'emploi directes ou plus précaires, une typologie a été construite autour d'événements marquants dans la trajectoire professionnelle des individus. Une première catégorie a été associée à l'insertion professionnelle directe, caractérisant les demandeurs d'emploi qui, au cours des trois années suivant leur inscription, ont quitté l'ANPE pour occuper un emploi et ne se sont pas réinscrits sur les listes de demandeurs d'emploi durant la période d'observation. Cette catégorie regroupe 29 % de la cohorte. Parmi ces individus, 13 % ont retrouvé rapidement un emploi (avant la fin de la première année d'inscription) ; 16 % ont connu un retour plus lent vers l'emploi (après la première année d'inscription). Une seconde catégorie, regroupant 26 % de la cohorte, a été constituée autour des demandeurs d'emploi ayant quitté l'ANPE pour occuper un emploi au cours des trois années suivant leur inscription qui se sont ensuite réinscrits sur les listes au cours de la période. Une troisième catégorie, regroupant 16 % de la cohorte, a été bâtie autour des demandeurs d'emploi ne quittant pas l'ANPE pour un emploi au cours des trois années suivant leur inscription. Enfin, 29 % des demandeurs d'emploi ont été qualifiés de « perdus de vue », ayant disparu des deux fichiers administratifs trois ans après leur inscription à l'ANPE.

Il n'a pas été possible de comparer cette typologie établie en 1999 avec la ventilation du début des années 90. Un nouvel appariement permettrait de confronter cette typologie avec une ventilation d'entrants en 2005. L'objectif serait alors d'observer d'éventuelles déformations dans la répartition des trajectoires d'insertion directes et indirectes.

Une seconde étude a été réalisée avec Thomas Deroyon, lui aussi chargé d'études à la Dares, à des fins d'évaluation des politiques publiques. L'idée était de mesurer l'effet sur le retour à l'emploi de la durée maximale d'indemnisation. Le ralentissement du retour à l'emploi par l'assurance chômage fait l'objet de débats à chaque renégociation de la convention d'assurance chômage. Une assurance chômage plus généreuse conduirait les demandeurs d'emploi à demeurer plus longtemps au chômage. En contrepartie, la durée d'indemnisation aurait un impact sur la qualité de l'emploi retrouvé – les demandeurs d'emploi indemnisés pouvant se montrer plus exigeants. Pour mesurer la qualité de l'emploi, deux dimensions ont été utilisées : la stabilité (durée du contrat) et la rémunération.

L'idée était de produire les éléments d'un arbitrage entre la durée d'indemnisation (ayant un coût pour la collectivité) et une meilleure adéquation sur le marché du travail. Pour ce faire, les trajectoires de nouveaux allocataires des filières 2 et 3 de l'assurance chômage ont été comparées, entre 2000 et 2002. L'étude a porté sur 28 % des nouveaux allocataires – les filières observées, relativement courtes, regroupant généralement des individus plus jeunes et moins qualifiés. Au moins six mois de travail durant l'année précédente sont nécessaires pour entrer en filière 2 ; au moins huit mois de travail sont nécessaires pour entrer en filière 3. La filière 2 donne accès à sept mois d'indemnisation ; la filière 3 donne accès à quinze

mois d'indemnisation. Des comparaisons ont été effectuées au seuil d'éligibilité de la filière 3, pour évaluer l'effet de la durée maximale d'indemnisation sur le retour à l'emploi.

L'appariement FH-DADS a permis d'observer l'origine des demandeurs d'emploi, ainsi que les durées d'emploi antérieures. Les trajectoires de nouveaux allocataires de la filière 2 ayant travaillé entre sept et huit mois ont été comparées avec celles de nouveaux allocataires de la filière 3 ayant travaillé entre huit et neuf mois. Le principe de la régression discontinue a pu être utilisé, dans la mesure où les populations situées de part et d'autre du seuil étaient relativement semblables (distribuées de manière aléatoire). Aucune différence notable entre les deux populations n'a été observée en termes de genre, d'âge et de niveau de qualification. Une autre crainte était que certains individus travaillent plus longtemps uniquement dans le but d'intégrer la filière 3. Dans ce cas la comparaison autour du seuil d'éligibilité serait intervenue entre des individus optimisateurs et des individus non-optimisateurs, avec un possible impact sur les trajectoires professionnelles. Ce comportement d'optimisation aurait conduit à une accumulation d'individus au-dessus du seuil – introduisant un biais dans la comparaison. La distribution des allocataires n'a toutefois pas mis en évidence d'accumulation au seuil exact de huit mois.

La comparaison entre les trajectoires professionnelles des deux types d'allocataires a montré que l'allongement de la durée maximale d'indemnisation conduit à un ralentissement du retour à l'emploi. La part d'allocataires ayant repris un emploi durant les dix premiers mois de chômage a ainsi diminué de six points, avec un taux d'emploi de la population approchant les 40 %. Aucune amélioration de la stabilité de l'emploi n'a été observée en parallèle. La durée de contrat des allocataires indemnisés plus longtemps ne s'est pas révélée plus longue. En revanche, un impact de la durée d'indemnisation sur la perte de salaire a été mis en évidence. Avec une durée d'indemnisation plus longue, l'écart entre le salaire du nouvel emploi et le salaire antérieur est apparu moindre, de l'ordre de treize points.

Les deux études réalisées sur deux thématiques différentes illustrent l'intérêt de l'appariement FH-DADS. A l'avenir, il serait utile de réaliser un appariement sur une période plus récente. Au-delà des perspectives de comparaisons avec l'appariement précédent, la qualité statistique des études pourrait s'en trouver renforcée. Depuis 2006, le suivi des salariés s'est amélioré dans le panel DADS, avec un taux d'identifiants erronés réduit à 1 % (contre 5 % en moyenne avant 2005, avec des pics à 10 % en 2003 et 2004). Le champ des emplois observés pourrait s'étendre à la fonction publique d'État et aux particuliers employeurs (à partir de 2009). L'augmentation du taux d'échantillonnage du panel DADS devrait accroître la précision des estimations des effets de politiques publiques et des études d'hétérogénéité des trajectoires. Des analyses pourraient notamment être menées en fonction du genre, de la convention d'assurance chômage de référence, etc. Un échantillonnage plus important autoriserait des exploitations plus riches. Enfin, la mise en place du CASD (centre d'accès sécurisé des données) de l'Insee pourrait faciliter la diffusion de l'appariement à la communauté des chercheurs. Le frein constitué par le fait de devoir se déplacer dans les locaux de la Dares ou de l'Insee pour utiliser la source serait ainsi levé.

b. Introduction à la discussion

Jean-Baptiste DE FOUCAULD

Nous entrons dans la partie plus qualitative des réflexions du groupe de travail. Nous avons proposé que des travaux soient menés sur deux aspects du marché du travail : les transitions d'une part et les trajectoires d'autre part. En ce qui concerne les transitions, la recommandation était « d'élaborer des tableaux retraçant les transitions entre la situation en N et celle de l'année suivante N+1, les situations retenues étant l'emploi, avec si possible un détail par grand type de contrat, le chômage et l'inactivité, avec une désagrégation par sexe et âge ». Pour ce qui est des trajectoires, la recommandation était « d'étudier les parcours sur le marché du travail pour aboutir à la définition de trajectoires qui seraient ensuite régulièrement quantifiées ». Cette partie du rapport ouvrirait largement la voie aux chercheurs, pour tenter d'aller dans le sens des orientations du groupe de travail.

Des travaux viennent de nous être présentés ; d'autres sont menés en parallèle au sein de l'Insee, à partir de l'enquête emploi. A ce stade, j'insisterai sur l'importance de résorber le « hors-champ ». Le fichier historique des demandeurs d'emploi donne l'impression qu'au bout de six mois, une proportion importante

de demandeurs d'emploi quitte les listes de Pôle Emploi. Or les travaux présentés ce jour démontrent que seuls 13 % des inscrits occupent un emploi stable au terme d'une année ; 16 % y parviennent au-delà d'un an. 26 % des demandeurs d'emploi retrouvent rapidement un emploi pour le reperdre ensuite. Il reste à mener un travail pour apprécier la part des demandeurs d'emploi appartenant au « hors-champ » qui, néanmoins, retrouvent eux aussi un emploi. De même des comparaisons dans le temps seraient nécessaires pour prendre en compte les effets de la conjoncture. Il conviendrait par ailleurs d'approfondir le rapport entre les transitions et la qualité de l'accompagnement des personnes. Une étude a été évoquée sur ce thème, sans que son objet soit réellement précisé. Une analyse de l'impact de l'intensité du soutien aux demandeurs d'emploi nourrirait le débat sur les effectifs de Pôle Emploi, au même titre que les travaux de l'inspection des finances.

En ce qui concerne l'indemnisation du chômage, les travaux réalisés semblent mettre en évidence que les demandeurs d'emploi indemnisés retrouvent plus rapidement du travail, ce qui irait à l'encontre d'une idée reçue. Peut-être ce point mériterait-il d'être précisé. Les travaux menés illustrent par ailleurs une incidence plus nette de la durée d'indemnisation sur le niveau de salaire que sur la stabilité de l'emploi. Là encore, ceci irait à l'encontre d'une idée reçue.

L'accent avait été mis, l'an dernier, sur les difficultés rencontrées en termes de communication pour instaurer un débat constructif sur le chômage. La proposition avait été faite d'organiser un rendez-vous annuel pour débattre du fond des problèmes. Des travaux ont été entrepris pour nourrir ce débat. Néanmoins, les discussions perdurent autour des chiffres mensuels, avec une forme de progrès dans la distinction entre chômeurs et inscrits.

En tout état de cause, il est positif que des travaux aient été amorcés sur la qualité de l'emploi, ainsi que sur l'emploi décent, à plus forte raison compte tenu de l'aggravation du contexte depuis le lancement du groupe de travail – le mal-être au chômage ayant, semble-t-il, contaminé le bien-être au travail.

c. Débat

Thomas LE BARBANCHON

L'étude menée par des chercheurs sur le PARE-PAP ne prend pas en compte la dimension indemnisation. Ceci étant, un croisement entre les travaux ou une prise en compte de la dimension indemnisation dans cette étude pourraient effectivement avoir un intérêt.

Par ailleurs, la ventilation en fonction de la situation d'indemnisation de la typologie retenue pour la première étude sur les trajectoires professionnelles fait apparaître un taux de retour à l'emploi plus important chez les demandeurs d'emploi indemnisés. Ceci pourrait toutefois s'expliquer par des effets de composition de la population. Avec un raisonnement toute chose égale par ailleurs, l'écart pourrait disparaître. L'objectif de la seconde étude était de comparer des populations ventilées de manière aléatoire pour tenter précisément d'identifier l'effet de l'indemnisation sur les trajectoires.

Sylvie LAGARDE

L'Insee réalise des travaux sur les transitions entre situations sur le marché du travail, à partir de l'enquête emploi. Des données annuelles sont ainsi publiées régulièrement. Il est toutefois difficile d'analyser ce matériau en évolution d'une année sur l'autre. Un document de travail a été publié en juillet 2011, avec un point méthodologique sur les pondérations longitudinales à utiliser pour mesurer des transitions annuelles à partir de l'enquête emploi. Ce document est aujourd'hui accessible, de même que les données annuelles, sur le site de l'Insee.

D'autres travaux devront être menés sur les transitions trimestrielles entre situations d'emploi, de chômage ou d'inactivité. Une étude est en cours avec la Dares pour analyser la crise de 2008/2009 en étudiant les entrées et sorties dans l'emploi, à partir des données trimestrielles de l'enquête emploi et en ayant recours à des pondérations longitudinales spécifiques. Elle pourrait être publiée d'ici la fin de l'année 2011, avec

une analyse par type de contrat (CDD, CDI, etc.). Des travaux plus méthodologiques sur les pondérations longitudinales à utiliser lorsqu'on travaille avec l'enquête emploi sur les transitions annuelles ou trimestrielles seront également présentés lors des journées de méthodologie statistique de janvier 2012.

Bernard ERNST

Le fait que le taux de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi indemnisés soit supérieur à celui des demandeurs d'emploi non indemnisés ne me surprend pas. Ceci a déjà été mis en évidence par différentes études. Une quatrième étude sur les trajectoires d'emploi a d'ailleurs été enclenchée sur un panel d'entrants au chômage, indemnisés ou non. Des individus entrés au chômage en décembre 2010 ont ainsi été interrogés en juin 2011. Les premiers résultats de cette étude devraient être publiés le mois prochain. Un des angles de présentation des résultats sera celui du partage entre les indemnisés et les non-indemnisés. La situation des uns sera comparée à celle des autres, en matière de reprise d'emploi et de qualité de l'emploi retrouvé (durabilité, type de contrat, etc.). Ces mêmes personnes seront réinterrogées à 12 et à 18 mois. Le rapport final permettra de dégager des trajectoires sur le marché du travail, 18 mois après l'entrée au chômage.

Stéphane JUGNOT, CEREQ

La Dares avait lancé, me semble-t-il, une évaluation concernant le PARE-PAP, avec notamment une mesure des effets selon le niveau de service. Les travaux de recherche mentionnés étudient-ils cet aspect où se focalisent-ils sur autre chose ?

Par ailleurs, la perspective d'un nouvel appariement n'est-elle qu'un souhait ? Des échéances ont-elles été fixées ?

Thomas LE BARBANCHON

Les chercheurs conventionnés pour mener l'étude sur le PARE-PAP sont Bruno Crépon, Marc Gurgand et Muriel Dejemepe. Il s'agira pour eux de reproduire une étude déjà conduite à partir du seul fichier historique des demandeurs d'emploi.

S'agissant de réaliser un nouvel appariement, un cahier des charges a été proposé. Il fait l'objet de discussions avec l'Insee et Pôle Emploi. Pour ma part, j'ai quitté la Dares depuis quelques semaines.

Béatrice SEDILLOT

Nous sommes très favorables à l'idée de reconduire l'appariement FH-DADS. La première opération expérimentale a nécessité de définir de façon très précise les modalités de rapprochement des deux fichiers dans des conditions juridiquement très encadrées en sollicitant notamment l'autorisation de la Cnil. Les différents partenaires de l'opération (ANPE, Insee, Dares) ont été fortement mobilisés. La longueur du processus explique que les données appariées apparaissent aujourd'hui relativement anciennes. Nous souhaiterions désormais reconduire l'appariement de manière régulière. Nous discutons en ce sens avec les partenaires que sont Pôle Emploi et l'Insee.

Parallèlement, nous envisageons de faciliter la mise à disposition des données appariées aux chercheurs. Dans ce domaine, le centre d'accès sécurisé à distance (CASD) désormais opérationnel pourrait ouvrir des perspectives.

A terme, l'ambition serait de disposer d'un appariement plus complet et plus régulier (si possible annuel) et mis à disposition des chercheurs de façon moins contraignante. Les conditions techniques et juridiques de ce projet sont en cours de discussion avec les autres partenaires de l'opération.

Raoul BRIET

Une logique d'investissement à moyen terme semble privilégiée, afin de creuser le sillon ouvert par ce premier appariement. Du reste, sera-t-il possible d'obtenir, au-delà des données moyennes, des indications sur la distribution des demandeurs d'emploi (par âge, par sexe, etc.) ?

Thomas LE BARBANCHON

Les ventilations possibles sont limitées par la taille de l'échantillon, en particulier pour la seconde étude portant sur l'effet de la durée d'indemnisation. La première étude sur les trajectoires propose quant à elle une ventilation de la typologie retenue, par âge, par catégorie socioprofessionnelle, etc. De plus, les limites de l'information statistique collectée actuellement dans le FH-DADS ne sont pas nécessairement homogènes en fonction de l'âge. En pratique, la qualité des identifiants n'est pas la même pour les seniors ou les nouveaux entrants sur le marché du travail.

Nicolas PROKOVAS, CGT

Le rapport de Foucauld insistait sur le respect des dates de publication de certaines données, à savoir sur le respect des « embargos ». En juin 2011, l'ensemble des organisations syndicales de l'Insee et d'autres organismes statistiques a interpellé l'Autorité de la statistique publique sur ce point. Le directeur de l'Autorité de la statistique publique a lui-même constaté et déploré une fréquence plus importante que par le passé des ruptures d'embargos. A la veille d'une période politique relativement agitée, nous ne pouvons que réexprimer vivement le souhait que les embargos soient respectés, en particulier s'agissant des données sensibles d'un point de vue social.

Philippe CUNEO

La réunion de l'Autorité de la statistique publique programmée pour la fin du mois de septembre 2011 devrait aborder ce sujet.

Les projets d'avis n^{os} 1 et 5 ont été adoptés et figurent en annexe

2. La qualité de l'emploi : réflexions en cours aux niveaux national et international*a. Présentation***Olivier MARCHAND, Insee**

Le fait que le thème de la qualité de l'emploi ait déjà été évoqué dans cette formation du CNIS et le soit à nouveau ce jour montre que le concept évolue et que nous progressons. J'entends pour ma part dresser un panorama des travaux nationaux et internationaux sur le sujet.

La qualité de l'emploi est un concept complexe. Dans les années 60 et 70, il recouvrait essentiellement les aspects liés aux conditions et à l'organisation du travail, pour déboucher sur des politiques d'enrichissement des tâches et de résolution des conflits. L'approche était orientée vers la qualité de la vie au travail. Le champ s'est ensuite élargi, notamment avec le développement par le BIT du concept « d'emploi convenable », faisant référence aux droits sociaux associés au travail (protection sociale, réglementation, etc.).

Ensuite, le concept a procédé d'une vision multidimensionnelle d'un emploi qui se situe dans une dynamique (c'est à dire dans une séquence de périodes d'activité ou d'inactivité) et dans un environnement.

Les liens entre la vie au travail et les temps sociaux, dont l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée devaient alors être pris en compte. Dans les années 2000, une approche plus subjective a été développée, avec la prise en compte d'éléments qualitatifs décrivant la satisfaction au travail.

La qualité de l'emploi peut être mesurée à plusieurs niveaux. Au niveau macro, il s'agit d'appréhender la qualité du marché du travail, à travers des indicateurs sur le sous-emploi, la distribution des rémunérations, le respect des normes du travail, les accidents du travail, le dialogue social, etc. Au niveau méso, l'objectif est davantage d'apprécier la qualité de l'emploi, avec un regard sur la rémunération, la sécurité de l'emploi, les horaires et conditions de travail, etc. L'accent est mis sur l'adéquation entre le poste de travail et les caractéristiques de la personne qui l'occupe. Au niveau micro, l'enjeu est de mesurer la qualité du travail, voire du poste de travail, avec un regard sur le contenu du travail, l'autonomie, la participation aux décisions, l'accès à la formation, le développement des compétences, les évolutions de carrière, etc. La nécessité de raisonner à ces trois niveaux explique les difficultés rencontrées pour dénommer ce que l'on cherche à étudier, d'autant que certains termes anglais sont difficiles à transposer. Certaines dimensions comme la conciliation travail/famille peuvent être considérées de manière différente selon l'angle privilégié, au niveau de l'entreprise ou à un niveau plus général.

Différents points de vue peuvent également être adoptés : celui des travailleurs (avec une focalisation sur le contenu, les conditions de travail et la satisfaction au travail), celui des employeurs (avec une approche plus économique et un regard sur la performance des salariés, l'emploi étant alors considéré comme un facteur de production) ou celui des pouvoirs publics (avec une attention portée à la qualité du fonctionnement du marché du travail). Des tensions et des contradictions peuvent apparaître entre ces points de vue, d'où le fait qu'il soit délicat de proposer une mesure unique de la qualité de l'emploi. Certains indicateurs, sur le travail temporaire ou les rémunérations, donnent parfois lieu à des interprétations divergentes.

Les travaux du BIT adoptent le point de vue le plus large, en incluant les droits les plus fondamentaux tels que l'interdiction du travail forcé ou du travail des enfants. A la fin des années 90, un agenda du « travail décent » a été défini autour de quatre composantes fondamentales : l'emploi, la protection sociale, les droits des travailleurs et le dialogue social. Le BIT a ensuite tenté de traduire ces composantes en dimensions et en indicateurs du travail décent. La traduction du terme anglais « *decent work* » demeure du reste imparfaite. Un cadre conceptuel a finalement été adopté en 2008, lors de la 18^{ième} conférence internationale des statisticiens du travail, avec la volonté, en amont de la 19^{ième} conférence internationale prévue pour 2013, de réaliser des profils par pays, de convoquer des conférences régionales et d'organiser des ateliers tripartites. Les textes devant être discutés et finalisés lors de la conférence de 2013 seront ainsi produits en 2012.

Au niveau de la Commission européenne, dix domaines et différents indicateurs (-clés ou de contexte) de la qualité de l'emploi ont été adoptés en 2001, à l'occasion du rendez-vous de Laeken. Ce cadre, adopté dans une logique de compromis, en cohérence avec l'agenda social avancé par les présidences française, suédoise et belge, a permis d'expérimenter un suivi à partir des enquêtes communautaires. Des analyses comparatives dans le temps de la qualité de l'emploi dans les différents pays européens ont ainsi été réalisées, notamment par deux chercheuses du centre d'études de l'emploi (CEE) : Christine Erhel et Lucie Davoine. Le groupe indicateurs du Comité de l'emploi se réunira le 20 septembre à Bruxelles pour débattre d'un nouveau cadre pour la mesure de la qualité de l'emploi, devant être adopté à l'automne. A ce stade, la volonté semble être de focaliser la mesure sur ses dimensions les plus importantes, tout en intégrant les politiques mises en place au cours des dernières années (dont celles ayant trait à la flexi-sécurité) et en tenant compte des difficultés liées à la crise. Les discussions aboutiront à une nouvelle définition de la qualité de l'emploi, dont on ne sait pas encore si elle prendra davantage en compte le point de vue des salariés ou celui des employeurs. Les travaux de la fondation de Dublin, dépendante de la Commission, portent quant à eux sur les conditions de travail, avec des indicateurs complémentaires à ceux du cadre de Laeken, permettant d'analyser l'intensité et la pénibilité du travail, l'exposition à des risques, etc.

Les recherches de l'Institut syndical européen (ETUI), conduites notamment par Janine Leschke et Andrew Watt, ont abouti à la mise au point d'un indice synthétique de la qualité de l'emploi : le « *job quality index* ». L'idée est de permettre des comparaisons dans le temps ou dans l'espace, y compris entre catégories de salariés. Cet indice est en réalité une moyenne de six sous-indices recouvrant les dimensions suivantes : les salaires, les formes atypiques d'emploi, la conciliation vie professionnelle / vie familiale, les conditions de

travail et la sécurité au travail, l'accès à la formation et au développement de carrière, la représentation collective et le dialogue social. Des résultats sont aujourd'hui disponibles. Ils portent sur la période précédant la crise (2007-2008). Les pays nordiques, le Royaume-Uni et les Pays-Bas y apparaissent les mieux positionnés ; la Grèce, la Pologne et la Roumanie y apparaissent les moins bien positionnés. La France se situe légèrement au-dessus de la moyenne européenne, avec toutefois des écarts relativement importants entre hommes et femmes. J'aurai très prochainement l'occasion de rencontrer les chercheurs de l'ETUI pour dresser un bilan de cette expérience.

Au niveau national, des travaux ont été menés dans le prolongement des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Une mesure de la qualité de la vie a été proposée par l'Insee, dont les résultats ont été publiés dans l'édition 2010 de « France, portrait social ». Des indicateurs relatifs à neuf dimensions ont été utilisés, dont une ayant trait aux conditions de travail. La qualité de l'emploi a également été prise en compte comme élément de contexte dans les indicateurs de développement durable, en vue d'illustrer le lien entre performance économique, bien-être et soutenabilité.

En 2007, la commission économique de l'Europe pour l'ONU (CEE-ONU) a mis en place une *task-force* rassemblant un certain nombre de pays volontaires, dont la France. Ces travaux ont débouché sur l'adoption d'un cadre conceptuel comprenant sept grandes dimensions et quatorze sous-dimensions. Ce cadre est aujourd'hui pris en compte à Bruxelles. Un rapport publié en 2010 l'applique à une dizaine de pays. Pour la France, les travaux ont été conduits par Claude Minni et moi-même. L'enjeu était de tenter une description de la qualité de l'emploi à partir d'un certain nombre d'indicateurs, avec des séries permettant une analyse en évolution dans le temps et des comparaisons qualitatives entre les différents pays. L'idée n'était pas d'établir un classement mais de permettre aux pays de se situer les uns par rapport aux autres. Un point sera fait le mois prochain sur la mise en œuvre du cadre conceptuel et sur la poursuite des travaux.

La première grande dimension retenue se trouve être la sécurité au travail et l'éthique. Dans ce domaine, l'analyse a montré que les taux d'accidents du travail ne diminuaient plus en France, après avoir tendanciuellement régressé jusqu'au milieu des années 2000. La France affiche toujours des taux d'accidents mortels en décroissance plus rapide que dans les autres pays de l'Union Européenne. En revanche, vis-à-vis des taux d'accidents avec arrêt de travail – moins comparables d'un pays à l'autre – la situation relative de la France semble s'être dégradée.

En matière de revenus et d'avantages liés à l'emploi, un indicateur a été bâti autour du pourcentage de bas salaires. Avec un taux de bas salaires d'environ 10 % en 2005, la situation de la France était relativement plus favorable qu'ailleurs en Europe et aux Etats-Unis. Cela étant, les moyennes et les taux globaux masquent des inégalités importantes.

Pour ce qui est du temps de travail et de la conciliation vie au travail / vie hors travail, l'analyse a porté notamment sur les aménagements du temps de travail. En France, la fréquence du travail de nuit est apparue relativement élevée et en augmentation. Le développement du travail du dimanche a également été souligné.

En matière de sécurité de l'emploi et de protection sociale, une attention particulière a été portée à la proportion de salariés en emploi temporaire, sans prise en compte du caractère volontaire ou subi des situations. Pour la France, le champ a été étendu aux moins de 25 ans.

Le domaine du dialogue social s'est révélé difficile à appréhender, du fait de l'hétérogénéité des systèmes de relations professionnelles. Un indicateur a été bâti autour de la proportion de salariés couverts par une convention, un statut ou un ensemble d'accords. Celle-ci est apparue très élevée en France, avec malgré tout quelques vides conventionnels (au niveau des activités associatives notamment).

Pour ce qui est de l'accès à la formation et du développement des compétences, des problèmes de comparabilité ont été soulevés, du fait des nomenclatures et des questionnements utilisés. La France est apparue relativement bien positionnée par rapport à la moyenne européenne, avec une progression plus sensible.

S'agissant des relations sur le lieu de travail et de la motivation au travail, le suivi a porté sur des indicateurs subjectifs, majoritairement obtenus à partir d'enquêtes nationales, rendant pratiquement impossibles les comparaisons internationales. Pour la France, des éléments ont notamment été tirés de l'enquête SUMER 2003.

Un tableau récapitulatif des appréciations portées sur les indicateurs a été établi et fera partie du bilan de l'application du cadre conceptuel européen. En termes d'analyse de la qualité de l'emploi en France, plusieurs constats ont été dressés. Les résultats semblent relativement satisfaisants en moyenne, notamment en matière de rémunération et de formation. Ces points apparaissent toutefois concerner essentiellement les « *insiders* ». Pour les autres, la qualité de l'emploi s'avère plus médiocre, en termes de rémunération, de conditions de travail (souvent dégradées et intensifiées), de stabilité de l'emploi, de protection contre les discriminations, de couverture sociale, d'accès à la formation tout au long de la vie, de reconnaissance dans le travail, etc. Un cumul de situations difficiles semble peser sur les mêmes populations. Ce phénomène a été décrit dans un rapport de Jérôme Gautié et Eve Caroli, intitulé « Bas salaires et qualité de l'emploi, l'exception française ? ». On observe également une accentuation de ces conditions désavantageuses avec la crise récente, notamment pour jeunes et les travailleurs peu qualifiés.

b. Introduction à la discussion

Christian JANIN, CFDT

La présentation qui vient d'être faite recouvre les champs internationaux et européens qui mobilisent le syndicalisme. Il existe un vrai enjeu à construire une grille de lecture partagée et des instruments de comparaison. L'objectif est de pouvoir débattre, au sein de la confédération syndicale internationale (CSI) ou de la confédération européenne des syndicats (CES), des problématiques inhérentes à la construction et à la préservation des droits sociaux.

Je crains pour ma part que l'appellation « qualité de l'emploi » sème la confusion, à plus forte raison dès lors que ces questions sont abordées dans la commission « emploi, qualification et revenus du travail », sans référence explicite à la santé au travail et aux conditions de travail.

Les travaux amorcés par la Dares ont montré qu'il pourrait être laborieux de croiser des éléments ayant traits aux nombreux champs recouverts par la thématique. Les interactions entre les différents niveaux d'analyse fondent la difficulté pour appréhender la qualité d'un emploi. De nombreux paramètres d'environnement entrent également en ligne de compte. Cette complexité renforce, selon moi, la nécessité de travailler principalement sur les parcours professionnels.

Les propositions 24 et 25 du rapport de Foucauld recommandaient de travailler sur les transitions et les trajectoires. S'il semble aujourd'hui cohérent d'axer prioritairement les travaux sur le public des demandeurs d'emploi, il conviendrait de ne pas en faire un prisme déformant. La typologie produite à partir des travaux sur les demandeurs d'emploi ne saurait être appliquée à l'ensemble de la population salariée. Certains salariés ont des parcours professionnels déterminés par des situations d'emploi, fussent-elles chaotiques, qui posent question en terme de qualité de l'emploi. Il importe de progresser dans la compréhension de ces parcours, en s'appuyant sur les sources et les données disponibles.

L'agenda des partenaires sociaux français prévoit la réalisation d'un bilan de l'accord de modernisation du marché du travail du 11 janvier 2008. Aujourd'hui, les données pour mener à bien cet exercice sont discutables ou insuffisantes. Une délibération sociale a aussi été programmée sur le thème de la vie au travail. Ce chantier complexe s'inscrit dans la continuité des réflexions engagées sur le stress au travail, le harcèlement, etc. Là encore, l'enjeu est de disposer de matériaux pour éclairer ces questions.

La CFDT s'efforce de construire des outils d'analyse au niveau micro, avec des études et des enquêtes flash auprès des salariés. Cela s'avère néanmoins largement insuffisant pour forger des constats susceptibles de fonder des décisions politiques. Le débat sur les contrats courts et les heures supplémentaires illustre la nécessité de réunir des éléments plus fiables et plus consolidés. Alors même qu'il est fait état, par l'ACOSS notamment, d'une explosion du volume des contrats courts et en particulier

des contrats de moins d'un mois, ainsi que d'un développement des missions d'intérim inférieures à la journée, il nous faudra comprendre et mesurer les mécanismes de détermination de la durée des contrats et du recours à l'intérim.

En conclusion, il existe un véritable enjeu à poursuivre la mise en œuvre des recommandations 24 et 25 du rapport de Foucauld, en élargissant le champ des travaux à des salariés en emploi. Un groupe de travail pourrait par ailleurs être créé pour aborder la problématique de la qualité de l'emploi. L'objectif serait ainsi de convenir d'un champ commun, pour en finir avec les querelles d'interprétations ne reposant sur aucune donnée palpable.

c. Débat

Jean-Baptiste DE FOUCAULD

Le groupe de travail que je présidais s'est interrogé sur sa légitimité à traiter ce sujet. Un second débat a ensuite porté sur l'opportunité de bâtir des indicateurs objectifs ou subjectifs. Olivier Marchand a d'ailleurs été entendu à ce sujet. Une partie de ses travaux ont été repris en annexe du rapport. D'autres travaux complémentaires ont été conduits depuis.

A ce stade, il convient de souligner que des décalages peuvent survenir entre la réalité et les indicateurs subjectifs, qui peuvent être riches d'enseignements. Une situation objectivement bonne peut être ressentie de manière négative, et inversement. D'une certaine manière, l'analyse du sous-emploi relève ainsi d'une perception subjective, avec des individus déclarant vouloir travailler plus. Les éléments de l'enquête emploi concernant les personnes en emploi qui souhaiteraient changer d'emploi pourraient également être exploités. Un tel indicateur ne couvrirait pas les individus n'envisageant pas de quitter leur emploi tout en y ressentant un mal-être mais pourrait constituer un critère *a minima*. Le suremploi pourrait lui aussi être analysé de cette manière, avec un regard sur les personnes déclarant vouloir travailler moins. L'idée avait par ailleurs été évoquée de conduire des analyses d'opinion. De manière générale, des croisements entre indicateurs objectifs et indicateurs subjectifs pourraient présenter un intérêt, à plus forte raison compte tenu de la montée des perceptions négatives et du contexte de crise.

A titre d'exemple, la peur de perdre son emploi pourrait être mesurée. Un travail avait été mené en 2005 par l'Institut des métiers de France Télécom sur les situations d'exclusion à l'intérieur de l'entreprise. Cette étude avait soulevé une véritable interrogation : pourquoi des personnes en situation d'emploi préféreraient-elles se suicider plutôt que de rechercher du travail ailleurs ? Ceci tendrait à illustrer une crainte extrêmement forte du chômage. Les indicateurs subjectifs, avec leurs limites, pourraient constituer un apport dans la compréhension de ces phénomènes.

Laurence MARTIN, FO

L'approche subjective est d'autant plus importante que les individus sont fortement conditionnés. Un individu interrogé sur le temps partiel dit « choisi » expliquera qu'il n'avait pas d'autre choix, au regard de ses contraintes extra-professionnelles, en lien notamment avec les systèmes de garde d'enfants. A cet endroit, il convient de noter que le jour de temps partiel choisi est généralement le mercredi chez les femmes et le vendredi chez les hommes.

La qualité du travail nécessiterait par ailleurs d'être appréhendée à travers l'articulation entre le point de vue du salarié et celui de l'employeur. De fait, la qualité de l'emploi pour le salarié contribue à la qualité de l'emploi pour l'employeur, avec un impact sur l'absentéisme, la fréquence des accidents du travail, l'accès à la formation professionnelle, la productivité, etc. Il conviendrait d'accroître la visibilité des différents acteurs sur l'intérêt conjoint à améliorer la qualité du travail. Les critères différents, propres aux salariés et aux employeurs, recouvrent en définitive des réalités très proches. La traduction, pour l'employeur, de la qualité ressentie par les salariés mériterait d'être mesurée. Nous manquons aujourd'hui de données susceptibles de mettre en évidence l'intérêt des employeurs, y compris d'un point de vue économique, à faire en sorte que leurs salariés se sentent bien.

Christine SAVANTRÉ, UNSA

Je suis étonnée par l'absence de critères relatifs aux outils de management dans les travaux cités. Alors que des problématiques de santé et de stress au travail émergent, il n'existe aucune norme ni aucun cadre autour des outils de management. Il n'existe pas non plus de réelle définition de la fonction RH ou du management intermédiaire.

Patrick BOULTE

Une distinction a été faite entre la qualité du travail et la qualité de l'emploi. Pour ce qui est de la qualité de l'emploi, nous restons dans un certain brouillard, y compris dans le cadre des comparaisons intra-européennes. Il demeure très difficile d'évaluer la segmentation du marché du travail. Nous n'avons que peu d'indications comparatives sur la durée de travail chez un même employeur. Nous manquons également d'informations sur la durée des contrats courts. Ceux-ci ne sauraient être considérés tous de la même manière au moment d'apprécier la qualité de l'emploi.

Du point de vue des demandeurs d'emploi, un regard nécessiterait d'être porté sur les temps d'accès à l'emploi durable. L'analyse de cette dimension essentielle pour la cohésion sociale n'est pas encore suffisamment alimentée.

Philippe SABATER, FSU

J'insisterai sur la dimension liée à l'organisation du travail. Celle-ci est aujourd'hui la prérogative unique de l'employeur. Or les dispositifs mis en place, y compris en matière de management, doivent pouvoir être appréhendés, le cas échéant pour pouvoir être remis en cause au vu des difficultés identifiées. Cette dimension éminemment politique nécessiterait d'être prise en compte dans les enquêtes. Les syndicalistes souhaiteraient pouvoir intervenir dans ce champ, en s'appuyant sur des éléments mesurables. Des comparaisons entre les différents modes d'organisation mis en place ces dernières années pourraient favoriser la compréhension du bien-être au travail.

Nicolas PROKOVAS

Le thème de la flexi-sécurité était très à la mode il y a quelques années. Selon le point de vue qu'on adoptait, il s'agissait d'améliorer durablement les conditions de travail dans un marché du travail de plus en plus instable ou de permettre une optimisation de l'utilisation des ressources humaines. L'étude des trajectoires et des transitions a à voir avec ces enjeux. Olivier Marchand a fait observer que les indicateurs de qualité de l'emploi concernaient avant tout les salariés installés dans l'entreprise et bénéficiant de contrats à durée indéterminée, à savoir les « *insiders* ». La connaissance des situations vécues par les « *outsiders* » nécessiterait aujourd'hui d'être approfondie, de même que la compréhension des flux à l'entrée sur le marché du travail, des conditions d'entrée sur le marché du travail et des conditions d'exercice de l'emploi.

Il serait présomptueux d'envisager des séries d'indicateurs recouvrant toutes les dimensions. Peut-être conviendrait-il de s'entendre sur un socle d'indicateurs *a minima*. Certains éléments pourraient être mesurés simplement, parmi lesquels : le temps partiel subi, le surtravail subi, les durées de contrats, les niveaux de rémunération, etc. Des croisements pourraient ensuite être réalisés en fonction du sexe, des âges et des niveaux de qualification. Ce regard nécessiterait d'être porté à la fois sur la population active en emploi et la population active au chômage.

Olivier MARCHAND

J'ai décrit un processus de construction de définitions communes et d'indicateurs communs à un certain nombre de pays. Cependant, outre le problème de la disponibilité de données comparables, se pose la question de l'interprétation et de l'utilisation par chacun de la notion de qualité de l'emploi. Certains pays opposent la qualité à la quantité et mettent en avant le spectre d'une création insuffisante d'emplois. Un tel mouvement a été observé après le rendez-vous de Laeken, coïncidant avec le ralentissement économique.

Par ailleurs, certaines dimensions ne sont pas considérées par certains pays comme ayant trait à la qualité de l'emploi. Le cadre de Laeken ne comporte ainsi aucun indicateur de salaire. Ce cap semble désormais dépassé. La mise en place des indicateurs se heurte néanmoins à des obstacles. Les matrices de transitions ont dû être défendues, dans une logique de compromis. Il en va de même pour les indicateurs subjectifs. Certains pays ne souhaitent pas s'engager dans cette voie, pour laquelle se pose également le problème de l'hétérogénéité des questionnements.

Construire un cadre commun pour un ensemble de pays est une entreprise complexe, qui répond moins précisément aux attentes de chacun que des études monographiques ou plus qualitatives. Cela étant, la dimension ayant trait aux relations sur le lieu de travail et à la motivation au travail donne lieu à des tentatives d'exploiter l'approche subjective. Chaque pays a mobilisé des sources en ce sens. Les résultats qui en découlent sont encore difficiles à comparer mais permettent de voir comment la question est abordée ou n'est pas abordée à tel ou tel endroit.

En ce qui concerne la flexi-sécurité, il s'avère que les politiques en la matière ont, au niveau européen, supplanté les travaux sur la qualité de l'emploi, au point que les indicateurs de flexi-sécurité comportaient des éléments sur la conciliation vie familiale / vie professionnelle, sur la protection sociale, etc. Ce croisement des registres était pour le moins troublant. Dans la nouvelle stratégie développée pour 2020, la notion de flexi-sécurité apparaît encore mais pollue moins la réflexion sur la qualité de l'emploi. Un bilan des politiques mises en œuvre et de leur efficacité au cours de la dernière crise, mériterait d'être tiré.

Bernard SUJOBERT, CGT

Christian Janin a évoqué la possibilité de créer un groupe de travail du Cnis sur le thème de la qualité de l'emploi. L'enjeu serait également d'assurer une connexion avec les travaux européens sur ce thème.

Olivier MARCHAND

La réflexion avance au niveau international, avec notamment la mise en place à Bruxelles d'une nouvelle stratégie dite « 20-20 ». Un nouveau cadre devrait être adopté par la Commission européenne d'ici la fin de l'année 2011. Des réflexions aboutiront également au niveau du BIT d'ici la fin de l'année 2012, en amont de la prochaine conférence internationale des statisticiens du travail. Peut-être conviendrait-il de faire le point sur ces travaux avant de démarrer une nouvelle réflexion conceptuelle. Les réflexions menées par différents chercheurs pourraient être également prises en compte. L'idée serait de s'inscrire dans un cadre international, notamment en vue de faciliter les comparaisons à ce niveau.

Le projet d'avis n° 2 a été adopté et figure en annexe.

III. Les grands axes du programme de travail 2012

Sylvie LAGARDE

Le programme de travail 2012 sera structuré autour des quatre axes du moyen-terme de notre commission :

- la demande européenne et internationale ;
- la demande locale ;
- l'évaluation des politiques publiques ;
- la demande sociale et les questions d'actualité.

En préambule, je souhaiterais revenir sur un élément du contexte national : la mise en place du centre de Metz. Dès la fin de l'année 2011, la réalisation d'un certain nombre de travaux couverts par la commission « emploi, qualification et revenus du travail » sera transférée à Metz. Ce mouvement concernera notamment : une partie de la production des estimations trimestrielles d'emploi et une partie de la collecte de l'enquête coût de la main-d'œuvre et structure des salaires. Il conviendra de bien veiller au transfert des travaux et à la formation des équipes de Metz, du fait des nombreux recrutements extérieurs annoncés. Une attention particulière sera portée au suivi de la qualité des productions. Le bâtiment intercalaire à Metz devant permettre d'assurer la transition sera occupé dès 2011, avant l'installation dans les locaux définitifs à l'horizon 2015. Il ne permettra pas de loger l'ensemble des équipes dont le transfert était prévu à Metz initialement sur la période 2011-2013.. Des arbitrages seront donc opérés fin 2011. Pour la période 2011-2012, cinq équipes travaillant sur les estimations d'emploi et trois équipes travaillant à la collecte de l'enquête coût de la main-d'œuvre et structure des salaires seront transférées.

Le programme de travail pour l'année 2012 est extrêmement foisonnant, en particulier dans ses dimensions européennes et internationales.

Au niveau européen, le module *ad-hoc* de l'enquête emploi 2012 portera sur les transitions emploi-retraite. Parallèlement le module de 2013 (sur les accidents du travail et les problèmes de santé liés au travail) sera préparé et les réflexions s'engageront pour les modules de 2014 (sur l'insertion des immigrés, en répétition d'un module administré en 2008) et 2015 (sur l'organisation du travail et du temps de travail – module sans équivalent récent).

L'Insee apportera également sa contribution aux travaux d'une *taskforce* mise en place au niveau européen sur la définition de l'emploi. Après un important travail sur la définition du chômage, il s'agira de s'accorder sur un certain nombre de cas limites (congés parentaux, congés maladie, absences de plus ou moins longue durée, etc.), pour aboutir à une définition harmonisée de l'emploi au niveau européen.

Une réflexion sera menée en parallèle sur la refonte du règlement cadre autour de l'enquête emploi. L'enjeu est de faire évoluer le règlement de 1998, en y ajoutant des variables nouvelles tenant compte des besoins des utilisateurs. La question de la mesure des flux sera également abordée – l'enquête emploi n'imposant pas actuellement, au niveau européen, de recouvrement minimal d'un trimestre sur l'autre qui permettrait de mesurer des transitions trimestrielles entre situations sur le marché du travail. En France, de telles dispositions ont déjà été prises. L'Insee sera particulièrement vigilant aux conséquences que pourrait avoir la refonte du règlement européen sur l'enquête emploi au niveau national.

Des travaux seront poursuivis au niveau européen, dans le prolongement des recommandations du rapport de Foucauld, sur les indicateurs complémentaires au taux de chômage. Eurostat devrait publier au mois de novembre 2011 des indicateurs annuels sur le halo et le sous-emploi, au niveau européen et pour chacun des Etats-membres. Ces indicateurs devraient être proches des indicateurs français, avec malgré tout quelques écarts de définition.

Sur le thème de la formation tout au long de la vie, l'enquête européenne *adult education survey* sera collectée, en France, en milieu d'année 2012. La formation des adultes sera décrite selon un certain nombre de caractéristiques individuelles (descriptions des formations suivies, obstacles à la formation, motivations, etc.). Les résultats seront transmis à Eurostat en fin d'année 2012, pour une publication en 2013 de données sur l'accès des adultes à la formation aux niveaux européen et national.

L'enquête européenne CVTS4 sur l'effort de formation des entreprises, collectée en 2011, sera également exploitée. Le CEREQ réalisera, fin 2011 – début 2012, un complément d'enquête auprès d'un échantillon de salariés des entreprises ayant répondu à CVTS4, afin de croiser les réponses des employeurs et des employés sur les conditions de l'accès à la formation, en relation avec les parcours professionnels. Cela étant, des inquiétudes portent sur le maintien de l'enquête CVTS à l'avenir. Comme Eurostat tente de

diminuer la charge statistique pesant sur les entreprises, l'enquête CVTS pourrait être supprimée ou subir une réduction de son contenu. L'Insee, la Dares et le Cereq seront présents dans les discussions à venir à Eurostat sur ce point.

Concernant les salaires, les enquêtes coût de la main-d'œuvre et structure des salaires seront étendues, comme demandé par Eurostat, à l'Administration et aux collectivités territoriales – les domaines santé et éducation étant d'ores et déjà couverts. L'enquête structure des salaires 2010, devant être livrée à Eurostat en 2012, couvrira l'ensemble du champ de la fonction publique, de même que l'enquête coût de la main-d'œuvre 2012, devant être livrée à Eurostat en 2014.

Sur le thème des nomenclatures de professions et de catégories sociales, un ESS-Net¹ sur la construction d'une nomenclature sociale européenne a été lancé par Eurostat ; son pilotage a été confié à la France (cf point IV présenté plus loin).

A compter de 2012, en réponse à un règlement d'Eurostat, la mesure des emplois vacants sera étendue aux trois fonctions publiques, sur un rythme annuel, à partir de données de la bourse interministérielle de l'emploi public et de données sur les concours de recrutement. Le reste des statistiques sur les emplois vacants demeurera trimestriel.

Au niveau international, les discussions autour de l'enquête PIAAC sur l'évaluation des compétences des adultes se poursuivent. Le bilan du pilote, présenté devant cette commission en avril 2011, avait mis en évidence des problèmes de conduite du projet. La qualité du protocole statistique avait été mise en cause, en raison notamment de la longueur importante du questionnaire. Par ailleurs, l'ampleur des modifications apportées au protocole depuis la réalisation du pilote nécessiterait, selon les bonnes pratiques de conduite de projet française et européenne, de réaliser un nouveau test. Un courrier a été adressé en ce sens à l'OCDE en mai 2011. Une rencontre a eu lieu en juillet 2011. L'accent a été mis sur le fait que les conditions actuelles de réalisation de l'enquête PIAAC n'étaient pas compatibles avec les critères de qualité statistique exigés, en France, par le Comité du label. Des propositions ont été faites à l'OCDE pour pouvoir réaliser l'enquête en deux visites, quand cela s'avère nécessaire, afin que la durée du questionnement corresponde aux exigences du Comité du label ; l'organisation d'un test du nouveau protocole début 2012, supposant un ajustement du calendrier de réalisation de l'enquête finale, a également été sollicitée. Des réponses formelles sont aujourd'hui attendues de la part de l'OCDE. Au vu des échanges informels avec l'OCDE, les arguments du Système Statistique Public (Dares, Depp et Insee) pourraient être pris en compte. Dans ces conditions, la collecte de l'enquête finale PIAAC pourrait intervenir à l'automne 2012, avec une publication des résultats en 2013.

S'agissant de répondre aux préoccupations concernant la dimension locale, les travaux se sont largement appuyés sur la mise à disposition de sources administratives exhaustives sur l'emploi et les revenus d'activité. Des enrichissements ont permis de produire des analyses à des niveaux fins. En 2011, l'architecture du système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité a ainsi été finalisée ; des données exhaustives ont été mises à disposition sur le champ de l'emploi salarié total. L'exploitation des sources administratives lourdes devra toutefois être stabilisée. Un travail d'expertise semble nécessaire pour affiner et faire progresser la qualité des données mises à disposition, notamment en termes de localisation des emplois et de stabilisation d'une année sur l'autre.

En 2012, un changement interviendra dans la norme DADS. Le basculement vers la norme N4DS autorisera des identifications plus précises et plus systématiques du lieu de travail et permettra d'obtenir des informations plus fines et plus adéquates sur la fonction publique. Il en découlera un enrichissement des sources statistiques, tant au niveau des DADS que du SIASP. A court terme, les systèmes d'information devront toutefois être adaptés, à travers des processus relativement lourds.

¹ Regroupement de quelques instituts nationaux de statistique auquel Eurostat confère la mission de faire avancer un projet dans le cadre d'un contrat précis (objectif, durée, budget, etc...)

Pour ce qui est des estimations d'emploi, le nouveau dispositif ESTEL, construit autour des sources administratives, permet d'ores et déjà d'obtenir des informations cohérentes sur l'emploi, de la zone d'emploi jusqu'au niveau national. En revanche, l'Insee n'a pas encore progressé dans sa volonté de répondre aux besoins exprimés au niveau local, en-deçà des zones d'emploi, à travers des zonages à façon. Pour l'heure, la priorité se trouve être de stabiliser la production des estimations d'emploi standard, en tenant compte de l'évolution des sources administratives.

Béatrice SEDILLOT

Pour répondre à la demande sociale ou à des besoins d'évaluation, plusieurs enquêtes nouvelles seront réalisées en 2012. L'enquête conditions de travail, évoquée lors de la présentation du rapport du collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux, dans le cadre d'une journée du Cnis, sera mise en œuvre en fin d'année 2012. Le questionnaire sur les risques psychosociaux sera enrichi. Un questionnement sera également conduit auprès des employeurs. Un panel de salariés interrogés sera identifié afin d'être suivi à l'avenir dans une logique d'analyse prospective. Le questionnement sur la partie fonction publique sera également enrichi, de façon à permettre une analyse détaillée sur le champ des trois fonctions publiques.

En ce qui concerne les enquêtes plus ponctuelles, notamment sur des sujets évaluatifs, la vision de ce que sera le programme de travail pour 2012 n'est pas encore parfaitement claire. Des enquêtes menées au cours de l'année 2011, voire en 2010, donneront lieu à des exploitations, comme l'enquête menée auprès des salariés sur les ruptures conventionnelles. L'opportunité de mener une deuxième enquête sur les ruptures conventionnelles auprès des entreprises et non des salariés sera étudiée en 2012. Le lancement d'une enquête sur les besoins de recrutement pourrait également être envisagé. Ces sujets font encore l'objet de discussions au sein de la Dares.

La refonte du dispositif ACEMO continuera de progresser, avec une probable présentation devant le Cnis et le Comité du label en 2012. Le CEREQ préparera quant à lui la réalisation de l'enquête génération 2010 à trois ans.

L'année 2012 verra également sortir un certain nombre de publications liées à l'exploitation d'enquêtes réalisées en 2011 ou en 2010. Sur les aspects liés au travail, des exploitations des enquêtes SUMER 2010 et REPONSE 2011 seront livrées. L'exploitation de l'enquête génération 2004 à sept ans donnera lieu à des publications par le CEREQ. Les résultats de plusieurs enquêtes menées à des fins évaluatives seront publiés, parmi lesquelles : l'enquête en deux vagues sur les bénéficiaires d'un contrat d'autonomie dans le cadre du plan espoir banlieue, l'enquête sur les salariés passées par les structures d'insertion par l'activité économique (avec une collecte en fin d'année 2011), les enquêtes conjointes de Pôle Emploi et de la Dares sur les demandeurs d'emploi et les licenciés économiques accompagnés par des opérateurs privés de placement, les exploitations réalisées à partir du panel des bénéficiaires de contrats aidés (avec des publications descriptives en 2011 et des analyses d'impact plus complexes en 2012).

Les travaux sur la prospective des métiers à l'horizon 2020, pilotés par le CAS avec l'appui de nombreux partenaires, seront finalisés et le rapport sera présenté courant 2012. Les portraits statistiques des métiers récemment mis à jour par la Dares seront désormais actualisés chaque année et diffusés sur le site Internet du ministère chargé de l'emploi.

Le rapport du groupe de travail sur les services à la personne devrait être présenté au printemps 2012, à l'occasion de la prochaine réunion de la commission « emploi, qualification et revenus du travail ».

Raoul BRIET

Je propose d'ouvrir le débat.

Nicolas PROKOVAS

Je salue aujourd'hui la présence d'un représentant de Pôle Emploi, ainsi que la présentation par Pôle Emploi de son programme de travail. En revanche, je constate l'absence du programme du CEE dans le document transmis aux membres de la commission.

Il est par ailleurs satisfaisant de constater que la Dares continue d'axer ses travaux sur l'étude de la dynamique du marché du travail, à partir du prisme métiers. Cette approche est extrêmement structurante pour une lecture d'un point de vue syndical.

S'agissant du transfert d'un certain nombre d'opérations statistiques à Metz, je tiens à exprimer une nouvelle fois l'inquiétude de la CGT quant aux dysfonctionnements éventuellement engendrés. La CGT demeure vivement opposée à ce projet.

En ce qui concerne la réalisation de l'enquête PIAAC, je me permets de rappeler les termes dans lesquels le Cnis s'est exprimé en avril 2011 : « pour autant, le Cnis s'interroge sur la fiabilité du protocole de cette enquête et rappelle qu'elle ne pourra être menée que dans le stricte respect des règles de la statistique publique. Le Cnis sera tout particulièrement attentif, à cet égard, au passage devant le Comité du label. » Le programme présenté ce jour indique quant à lui que « la Dares continuera de participer activement, aux côtés de l'Insee et de la Depp, au suivi du projet PIAAC de l'OCDE, avec une collecte de l'enquête en vraie grandeur prévue pour 2012. ». La formulation adoptée semblerait indiquer que la réalisation de l'enquête a déjà été actée.

Béatrice SEDILLOT

L'avant-projet soumis aux membres de la commission a été rédigé en mars 2011, avant la présentation devant la commission du bilan du pilote.

Le projet d'avis n° 2 a été adopté et figure en annexe.

Nicolas PROKOVAS

Nos échanges illustrent une nouvelle fois la difficulté d'examiner des ordres du jour extrêmement chargés en une demi-journée.

IV. Information sur l'ESS-Net sur les nomenclatures sociales européennes

Monique MERON, Insee

La construction d'une nomenclature socio-économique européenne répond à une demande ancienne, qui s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation des statistiques sociales. Il s'agit de construire des catégories harmonisées de stratification de la société, basées sur la profession et les caractéristiques de l'emploi, en partant de l'idée que celles-ci sont fondamentales dans la construction de l'identité sociale des individus et déterminent les comportements des ménages dans différents domaines (consommation, éducation, etc.).

De 2004 à 2006, un premier consortium de chercheurs, auquel l'Insee a participé, a été dirigé par l'office statistique britannique. L'initiative a principalement été tirée par David Rose et Eric Harrison. L'*European Socio-economic Classification* (ESeC) a ainsi été bâtie, sur la base de l'ISCO-88 (ISCO =CITP en français : classification internationale type des professions) et de la théorie de la « relation d'emploi/travail »

développée par John Goldthorpe{ XE "Sean Colton" }. L'ESeC a donné lieu à des discussions et à des critiques, notamment sur la pertinence et l'application généralisée de la théorie de la relation d'emploi/travail.

Entre 2007 et 2009, un appel d'offre a été lancé par Eurostat pour évaluer la qualité et la clarté de l'ESeC. Une rencontre du Cnis a été consacrée au sujet le 14 septembre 2009. Un rapport y a été présenté, à la rédaction duquel Cécile Brousse, aujourd'hui membre de notre équipe, a largement contribué, puisqu'elle pilotait la réponse française à cet appel d'offre.

Les tests menés ont permis d'aboutir aux constats suivants. Parmi les trois nomenclatures que sont la PCS, l'ISCO 2008 et l'ESeC, aucune ne domine parfaitement le champ des conditions de travail. Chacune met en lumière des messages spécifiques. S'agissant d'appréhender les pratiques culturelles, la dimension de la supervision, fondamentale dans l'ESeC, ne semble pas pertinente, au regard des pratiques culturelles analysées à partir de l'enquête SILC (en français SRCV : Statistique sur les Ressources et les Conditions de Vie). Dans le champ de la mobilité professionnelle, mesuré à partir de l'enquête Formation et Qualification Professionnelle, l'ESeC donne des résultats relativement conformes aux données françaises, excepté pour le groupe des superviseurs, dont la très grande mobilité ne permet pas l'analyse de phénomènes de longue durée. Une enquête d'auto-identification a par ailleurs été menée, dont les résultats ont montré que la supervision n'était pas un critère facilement approprié. La supervision est apparue comme un critère de classement opérant, mais à un degré moindre que d'autres tels que l'éducation ou le statut de l'emploi. Certaines classes semblent peu évidentes à cerner. Au global, les tests ont alimenté la critique d'une nomenclature uniquement basée sur la relation d'emploi, justifiant la poursuite des réflexions.

La nécessité de rechercher une classification dotée d'un pouvoir explicatif du comportement des ménages dans différents domaines a été illustrée, de même que l'importance de tirer les enseignements des expériences passées. L'ESeC était basée sur l'ISCO-88, avec des dimensions telles que le statut, la supervision, etc. L'ISCO 2008 est aujourd'hui disponible, qui tient compte du contenu des tâches et du niveau de qualification des personnes. Des variables de base, harmonisées et obligatoires, existent par ailleurs : les « *core variables* », sur lesquelles il paraîtrait logique de s'appuyer.

Un nouvel appel d'offre a été lancé par Eurostat, auquel l'Insee vient de répondre. L'idée serait de créer un ESS-Net pour construire une nomenclature harmonisée au nom d'Eurostat et pour tous les pays de l'UE, en se basant sur l'ISCO 2008 (à deux positions) et les *core variables*² (statut et activité). Une forte demande d'évaluation des *core variables* et du codage ISCO 2008 a également été exprimée.

La réponse élaborée par la France, avec l'Italie, la Hongrie et la Tchéquie, vient d'être acceptée (sans avoir encore fait l'objet d'une signature pour le moment). La durée du contrat sera de deux ans, avec un pilotage par l'Insee. Le projet met l'accent sur la concertation avec les INS européens et avec des chercheurs. Des rencontres avec l'ESAC (European Statistical Advisory Committee)³ seraient également programmées. Une rencontre avec les chercheurs serait organisée dès le premier trimestre de travail. Des travaux de sous-traitance auprès de laboratoires de recherche sont envisagés en France, en Italie et en Tchéquie. Une évaluation de la qualité des *core variables* fait partie du projet.

Le travail a été découpé en paquets (*work packages*). Un premier paquet devrait consister en une phase exploratoire de trois mois, étape préalable d'organisation du projet, pour rassembler et partager les données, ainsi que pour préciser les méthodes employées. Les principales enquêtes mobilisées devraient être les enquêtes européennes LFS (enquête emploi en français) et SILC, ainsi que l'enquête conditions de travail de la Fondation de Dublin.

Le second paquet, piloté par l'Italie, consistera en une expertise de la qualité et de la comparabilité d'ISCO 2008. Un rapport d'étape sera produit, en prémisses à des préconisations finales.

² Variables de base harmonisées et obligatoires

³ Equivalent européen du Cnis

Le troisième paquet sera dédié à la construction de prototypes. A ce stade, l'ambition serait de construire un niveau 2 très détaillé pour permettre la constitution de plusieurs niveaux 1 selon différentes priorités. Une actualisation d'ESeC, s'appuyant sur ISCO 2008, a été demandée. D'autres variables que les *core variables* pourraient être utilisées.

Un quatrième paquet permettra de réaliser des tests, pour identifier la nomenclature la plus pertinente s'agissant de mettre en évidence des différences comportementales entre classes sociales. Ces troisième et quatrième parties devraient dialoguer, les tests amenant à modifier les premiers prototypes pour affiner la nomenclature à construire.

Un cinquième paquet sera consacré à l'animation de la concertation tout au long du projet, ainsi qu'à la production d'un certain nombre de livrables (nomenclature, guide de codification, études, panorama de la société européenne).

Le calendrier des travaux devrait inclure un grand nombre de rencontres avec les partenaires, ainsi qu'une participation aux ateliers dédiés à ISCO.

Des difficultés résideront dans l'accès aux données, avec six pays pour lesquels les données sont indisponibles, dont l'Allemagne. Les délais de diffusion des sources devront être gérés. De fait, les enquêtes réalisées en 2011 intégreront pour la première fois ISCO 2008.

L'hétérogénéité des catégories socioprofessionnelles forgées dans les différents pays devra être prise en compte. Un questionnaire sera élaboré pour prendre la mesure des contextes et des enjeux.

Une autre difficulté sera d'élaborer, dans un délai relativement court, une proposition consensuelle et convaincante, pour aboutir à la production d'une nomenclature utilisable, utilisée et qui fasse sens.

Jacques FREYSSINET

Le climat semble avoir évolué depuis la rencontre du Cnis. Le modèle anglo-saxon était à l'époque pressenti pour s'appliquer tel un « rouleau compresseur ». Une remise en chantier a depuis lors été décidée. Un changement serait-il intervenu dans les rapports de force ?

Michel AMAR, Insee

Au départ, l'idée était de réunir un échantillon de pays aussi large que possible, du point de vue des écoles de sociologie. Dans un contexte budgétaire contraint, nous avons cependant eu du mal à recruter des INS. Nombre d'INS ont répondu qu'il n'en faisait pas une priorité. De fait, les anglais n'ont pas rejoint le projet.

Par ailleurs, le directeur de la méthodologie d'Eurostat a posé un cadre pratique contraignant l'exercice, tout en précisant les contours. L'utilisation de l'ISCO (à deux positions) et des *core variables* (statut et activité) a ainsi été imposée. La variable supervision, quant à elle, n'est pas une *core variable*, bien qu'elle intervienne partiellement dans la construction de l'ISCO, au même titre que la variable qualification. Pour certains niveaux de détail, l'exploration de variables annexes a été autorisée. Néanmoins, le cadre imposé par Eurostat impose aujourd'hui de rechercher un consensus.

Le projet d'avis n° 4 a été adopté et figure en annexe.

V. Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes

1. Enquête sur les accidents du travail et les problèmes de santé liés au travail – Module ad hoc complémentaire à l'enquête emploi 2013 – Insee

Enquête répondant à une demande européenne.

Vincent BIAUSQUE, Insee

L'enquête européenne sur les accidents du travail et les problèmes de santé liés au travail est adossée à l'enquête emploi, ce qui permet de mobiliser un *pool* de variables relativement important, de produire des statistiques relativement précises par secteur d'activité et par métier, et de réaliser des comparaisons entre pays. Cette enquête obligatoire est régie par un règlement européen. Onze variables ont été déterminées par Eurostat, que la France doit impérativement fournir. L'accent est mis notamment sur le nombre d'accidents du travail lors des douze derniers mois pour une personne ayant travaillé au cours de l'année, ainsi que sur le nombre de problèmes de santé rencontrés par les enquêtés lors des douze derniers mois (avec explicitation du lien éventuel entre ces problèmes et un travail actuel ou passé). D'autres variables portent sur les risques psychiques ou physiques auxquels sont soumis les enquêtés dans leur travail.

L'enquête s'inscrit dans le cadre d'une stratégie européenne d'amélioration de la qualité du travail et de la productivité au travail. Il s'agit en réalité d'une réédition d'un module datant de 2007. Le questionnement avait alors été élargi au champ du handicap. Ce volet devrait être reconduit, avec une question dans la nouvelle enquête emploi sur la reconnaissance administrative du handicap. Un lien pourra être fait avec les risques au travail, les accidents du travail et les problèmes de santé liés au handicap.

L'enquête de 2007 a donné lieu à la publication d'un rapport par le cabinet TNO, qui a constitué le point de départ de la préparation du module *ad-hoc* 2013. Des divergences importantes ont été soulignées dans la mesure des accidents du travail et des problèmes de santé au niveau européen. Trois orientations ont été fixées pour la réédition du module en 2013.

- Ne pas bouleverser le questionnement pour permettre un suivi des séries.
- Améliorer la comparabilité, notamment sur les questions de santé (avec des facteurs culturels à prendre en compte dans la mesure des ressentis et des questionnements à harmoniser).
- Faciliter l'implémentation des questionnaires au sein des pays.

Dans ce contexte et pour la première fois, Eurostat a fortement incité les pays à utiliser un questionnaire harmonisé, en vue d'assurer une forme de comparabilité (au niveau du questionnaire). L'Insee s'est ainsi appuyé sur un questionnaire en anglais pour construire l'enquête. Des questions devraient simplement être ajoutées sur les conséquences immédiates des accidents sur le travail et les liaisons entre le handicap, les accidents du travail et les problèmes de santé liés au travail.

Laurence MARTIN

Cette vision répond à la nécessité de faire le lien entre la qualité au travail et la productivité.

Christine SAVANTRÉ

En dépit des contraintes imposées, n'aurait-on pas pu aborder la question de la pénibilité ressentie au travail ? Le débat sur ce thème est très actuel en France.

Vincent BIAUSQUE

Un volet pourrait être consacré aux conditions de travail. Il conviendrait néanmoins de savoir quelles questions poser et quelles populations interroger (personnes en emploi, au chômage, etc.). Nous serions preneurs de vos suggestions, sachant que la durée de questionnement du module ad-hoc est très courte venant après l'interrogation sur l'enquête emploi.

Béatrice SEDILLOT

D'autres sources statistiques abordent le thème de la pénibilité : l'enquête conditions de travail, l'enquête santé et itinéraire professionnel, etc. Cette question est importante mais le module *ad-hoc* ne devrait pas en être l'outil d'analyse principal.

Raoul BRIET

Un représentant de la CFDT m'a transmis les deux observations suivantes : « S'est-on assuré de la cohérence avec les autres enquêtes en cours ou à venir ? » ; « Il serait intéressant que l'on participe au comité de comitologie se mettant en place. ».

Vincent BIAUSQUE

La cohérence est essentiellement assurée au niveau d'Eurostat. Dans la traduction du questionnaire, nous nous efforçons également d'assurer une cohérence avec les enquêtes françaises portant sur le même sujet.

S'agissant d'une enquête courte et répétée, aucune comitologie particulière n'a été prévue. Les partenaires sociaux pourront néanmoins être conviés à la réunion de finalisation du questionnaire.

L'enquête sur les accidents du travail et les problèmes de santé liés au travail recueille un avis d'opportunité favorable.

2. Enquête Entrée dans la vie adulte (renouvellement de l'opération sur le Panel des élèves 2007) – Insee

Enquête déjà présentée lors de l'interformation Statistiques sociales du 30 septembre 2004.

Nicolas PROKOVAS

Il est frustrant que cette enquête portant sur des sujets vastes ne les aborde que de manière partielle. Ne pourrait-on augmenter la durée du questionnement – limitée à neuf minutes – afin d'introduire des questions plus précises, portant sur la nature de l'insertion professionnelle, le parcours des individus, etc.

Louis MEURIC, Insee

Il s'agira d'une enquête trimodale, réalisée par internet, sur papier et par relance téléphonique. Aucun entretien en face à face n'a donc été prévu. En tout état de cause, la richesse de cette enquête ne réside pas dans un nombre important de questions mais dans la répétition de celles-ci. L'enquête sera réalisée sur une cohorte de collégiens entrés en 6^{ième} en septembre 2007. A partir de 2015, l'enquête sera cogérée par l'Insee, la Depp et le SIES. Dans ce cadre complexe et contraint, la priorité sera de garantir la qualité de l'observation en panel.

L'enquête « entrée dans la vie adulte » recueille un avis d'opportunité favorable.

Conclusion

Philippe CUNEO

Au nom du Cnis et des membres de la commission « emploi, qualification et revenus du travail », il me faut remercier Raul Briet pour la qualité de sa présidence. Il se consacrera désormais à ses fonctions de président du conseil de surveillance de l'AP-HP. Nous remercions également Sylvie Lagarde, qui assumera quant à elle la fonction de directrice de la Direction Régionale Ile-de-France de l'Insee.

Raoul BRIET

Merci à tous.

La séance est levée à 18 heures 05.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Fiches descriptives des enquêtes présentées
- Publications du ministère du Travail sur l'emploi des seniors
 - Tableau de bord trimestriel sur l'emploi des seniors :
http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/TB_seniors_decembre2010.pdf
 - Publication annuelle de bilan sur l'emploi des seniors :
<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2010-039-3.pdf>
 - Publication annuelle de bilan sur les préretraites publiques :
<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2010-062.pdf>
 - Quelques publications issues de résultats d'enquêtes :
<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2010-054.pdf>
<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2010-055.pdf>

AVIS FAVORABLES

Avis d'opportunité pour les enquêtes présentées

- Enquête sur les accidents du travail et les problèmes de santé liés au travail 32
- Enquête Entrée dans la vie adulte 34

Paris, le 28 septembre 2011 n°136/D030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les accidents du travail et sur les problèmes de santé liés au travail - Module complémentaire à l'enquête Emploi 2013

Type d'opportunité : réédition d'une enquête déjà réalisée en 2007

Périodicité : enquête ponctuelle à reconduction irrégulière

Demandeur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales.

Au cours de sa réunion du 19 septembre 2011, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné le projet d'enquête sur les accidents du travail et sur les problèmes de santé liés au travail - Module complémentaire à l'enquête Emploi 2013.

L'enquête répond à une demande européenne. Le module complémentaire de 2007 traitait déjà des accidents du travail et des problèmes de santé. La France avait alors complété le questionnaire européen par quelques questions sur le handicap. Le module de 2011 qui portait sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap abordait également, mais de façon moins détaillée, le thème des accidents du travail et des problèmes de santé liés au travail.

Au niveau européen, une liste de 11 variables est arrêtée par règlement communautaire et, pour la première fois, il est proposé un questionnaire harmonisé ainsi qu'une transcodification pour passer des questions aux variables du règlement. Le questionnaire français comporte quelques questions supplémentaires en cours de définition. Les objectifs européens de l'enquête sont de dénombrer sur une année le nombre de jours de travail perdus du fait d'accidents du travail ou de problèmes de santé liés au travail, mais aussi d'identifier certains facteurs susceptibles d'influer sur les accidents du travail ou les maladies professionnelles (conditions de travail, profession, secteur d'activité...). En outre, cette enquête a pour vocation de mesurer les évolutions dans ce domaine depuis 2007.

L'enquête concerne la France entière. Toutefois, sa réalisation dans les DOM n'est pas certaine. En métropole, l'enquête se déroule tout au long de l'année 2013 auprès d'individus tirés au hasard dans un sous échantillon des ménages ordinaires interrogés pour la sixième et dernière fois dans le cadre de l'Enquête Emploi en continu. Dans les DOM, le module serait collecté en s'appuyant soit sur la future enquête Emploi rotative, comme en métropole, soit sur l'enquête annuelle qui serait encore menée en 2013. Toutes les personnes âgées de plus de 15 ans des ménages sélectionnés font partie du champ de l'enquête. L'objectif est d'obtenir environ 25 000 questionnaires remplis. La collecte a lieu en face en face avec un questionnaire capisé suivant immédiatement celui de l'enquête Emploi. La réponse indirecte par un autre membre du ménage n'est autorisée que de manière très restrictive : en cas d'absence de longue durée ou d'injoignabilité de l'enquêté après plusieurs essais de contact, ou lorsque l'état de santé de la personne ne lui permet pas de répondre seule. Le passage du module complémentaire durera 15 minutes au maximum. Des appariements seront faits avec les fichiers de l'Enquête Emploi.

La partie européenne du questionnaire a été préparée par une « task force » d'Eurostat à laquelle l'Insee a participé. La partie française du questionnaire est conçue dans le cadre d'un groupe de travail regroupant

l'Insee et la Dares. Une concertation avec des partenaires institutionnels et des partenaires sociaux sera organisée avant la mi 2012; l'Irdes, la MSA, la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, la Cnam, l'Institut de veille sanitaire et la Drees seront notamment contactés. Les partenaires sociaux seront également consultés dans les mêmes délais.

Un fichier de données individuelles sera envoyé à Eurostat au premier trimestre 2014. Les données seront, par ailleurs, mises à la disposition des chercheurs, dans les conditions habituelles, via le Centre Maurice Halbwachs. Les premiers résultats feront l'objet d'un *Insee Première* au second semestre 2014.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 28 septembre 2011 n°135/D030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Entrée dans la vie adulte

Type d'opportunité : renouvellement d'un panel appuyé sur le panel Éducation 1995

Périodicité : annuelle

Demandeur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales.

Au cours de sa réunion du 19 septembre 2011, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné le projet d'enquête Entrée dans la vie adulte (EVA).

L'enquête a pour objectif d'observer l'entrée dans la vie adulte et l'insertion professionnelle des jeunes. C'est le renouvellement d'une opération en cours depuis 2005 qui s'achève en 2012. Alors que l'édition précédente s'appuyait sur le panel élèves 1995 de la Depp (service statistique du ministère chargé de l'Éducation), la nouvelle enquête Entrée dans la vie adulte est basée sur le panel d'élèves du second degré recruté en 2007 (élèves entrés en sixième en septembre 2007). Le panel élèves 2007 collecté par la Depp suit le parcours des élèves au sein du système secondaire. A partir de 2015, l'interrogation annuelle sera enrichie d'un module supplémentaire portant sur les « conditions de vie des lycéens et apprentis » (Depp). Par ailleurs, également à partir de 2015, l'observation s'étendra au parcours dans l'enseignement supérieur des titulaires du baccalauréat (du panel 2007) grâce à l'enquête auprès des bacheliers que le SIES (service statistique du ministère chargé de l'enseignement supérieur) mettra alors en place. L'enquête EVA se situe dans le prolongement de ces deux opérations. La réunion des trois enquêtes permettra de connaître le parcours des jeunes depuis leur entrée en sixième jusqu'à leur insertion dans la vie adulte. Parmi les thèmes abordés par l'enquête EVA, on peut citer la date de sortie du système éducatif, la raison de l'arrêt des études, le parcours professionnel depuis la sortie du système scolaire, les conditions de vie,....

L'enquête EVA concerne les élèves entrés en sixième en 2007 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine ou des DOM après leur sortie du système éducatif, de l'enseignement secondaire ou bien de l'enseignement supérieur. Chaque individu de l'échantillon est interrogé une fois par an entre mars et juillet. La première interrogation a lieu dans la deuxième année qui suit la sortie du système éducatif et porte sur les conditions de vie, la situation face aux études et à l'emploi. Les années suivantes, les enquêtés sont interrogés sur l'évolution, par rapport à l'année précédente, de leur situation en termes de conditions de vie, d'obtention de diplôme, de position sur le marché du travail. La première enquête annuelle est réalisée en 2013 auprès des jeunes sortis du système éducatif avant juillet 2011. La dernière devrait intervenir en 2023 et concernera tous les jeunes du panel 2007, qui auront alors 26,7 ans en moyenne. La collecte utilise différents modes : Internet, papier, téléphone. Elle est assurée par l'Insee. Le remplissage du questionnaire auto administré ne prend pas plus de 9 minutes.

L'échantillon est tiré dans le Panel d'élèves du second degré recrutés en 2007. Il n'a pas encore été décidé si l'enquête Entrée dans la vie adulte interrogerait l'ensemble des 35 000 élèves du panel 2007 de la Depp ou seulement une fraction d'entre eux.

Les données de l'enquête EVA seront appariées avec les fichiers du Panel élèves 2007 de la Depp dont le module sur les « conditions de vie des lycéens et apprentis » (Depp) et de l'enquête bacheliers du SIES. Par ailleurs, des enquêtes complémentaires sur des thématiques spécifiques telles que la santé, le logement sont envisagées (pour une génération de jeunes nés autour de 1996).

Le comité de pilotage de l'enquête EVA comprend des représentants de l'Insee (Département de l'emploi et des revenus d'activité, Unité Méthodes Statistiques, Pôle diplômes, département des Applications et des Projets), de la Depp, du SIES, de la Dares, de la Drees et du CNRS/Réseau Quételet (Comité des données).

Des résultats de l'enquête seront publiés tous les deux ans dans les supports de l'Insee (site, *Insee Première*, ...) et des autres partenaires de l'opération : Depp, SIES, Dares, Drees. Ces publications seront adressées aux enquêtés à titre de retours d'informations. Des fichiers pondérés et anonymisés seront élaborés chaque année par l'Insee et la Depp et transmis aux autres partenaires (Drees, Dares). Ils seront également mis à la disposition des chercheurs via le réseau Quételet.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'entrée en vigueur de la conformité délivrée par le comité du label.